



Litige avec employeur concernant cdd et grossesse

Par **mistyboy**, le **28/05/2009** à **00:21**

Bonjour,

je suis actuellement en cdd employée chez des particuliers convention collective particulier employeur. c'est un cdd de 11 mois qui finit le 31 juillet. je suis enceinte de 3 mois et demi donc à la fin de mon contrat je serais à 5 mois et demi. je me suis renseignée auprès de l'inspection du travail et ils m'ont dit que j'avais droit à ma prime de précarité de 10% ainsi qu'au reliquat des congés payés. mes employeurs ont reçu ce weekend des personnes pour un cdi chez eux à partir de septembre, donc ils ne comptent pas me renouveler mon contrat et le problème est que mon employeur me dit que je n'ai pas droit à ma prime. aujourd'hui je reçois une lettre en a/r de mon patron me proposant le poste cdi tout en sachant que je ne peux pas accepter ce contrat vu qu'en septembre je serai à 7 mois et demi de grossesse, que mon travail est à 80km aller retour de chez moi et qu'il est dangereux pour moi et mon bébé de faire autant de km. en plus de cela si je signais ce cdi je travaillerais 2 semaines et encore c'est pas sûr car peut-être que serai en arrêt maladie vu les km, et juste après je serai en congés maternité. donc je ne vois pas l'intérêt de signer ce contrat. de plus il me dit que mon cdd se transformerait en cdi mais je pense que ce sont 2 contrats bien différents puisqu'il y a une coupure d'un mois pour le mois d'août. mon employeur est de mauvaise foi et m'envoie ce courrier 2 mois avant la fin de mon contrat en stipulant que si je ne répond pas sous huit jours il considérera que c'est un refus de ma part de signer le cdi tout cela dans le but d'être en règle pour ne pas me payer ma prime. qu'en pensez-vous? que dois-je faire? merci de m'aider.